



#CedefopPhotoAward 2020

«Formation et enseignement professionnels: votre témoignage en matière de compétences vertes ou numériques»

Prix #CedefopPhotoAward

#CedefopPhotoAward [Prix de la photo du Cedefop] est un concours organisé par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (www.cedefop.europa.eu/), dont le siège est à Thessalonique, en Grèce. L'objectif de ce concours est de promouvoir l'excellence en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) dans l'Union européenne et au-delà et s'inscrit aussi dans le cadre de la Semaine européenne des compétences professionnelles.

L'édition 2020 s'adresse exclusivement aux équipes d'apprenants de l'EFP (jeunes en formation professionnelle initiale ou adultes en formation professionnelle continue) de l'Union européenne, de Norvège et d'Islande. Chaque équipe doit présenter un témoignage photographique original sur le thème «Formation et enseignement professionnels: votre témoignage en matière de compétences vertes ou numériques» consistant en quatre à cinq photos accompagnées d'une description de maximum 100 mots. Les dossiers individuels ne sont pas acceptés.

Les deux équipes primées participeront à la Semaine européenne des compétences professionnelles, organisée à Berlin en novembre 2020, en tant que nominés pour le premier prix, qui sera présenté par Nicolas Schmit, commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux. Un prix du jury spécial du #CedefopPhotoAward sera décerné à une troisième équipe primée au cours du festival international du film de Thessalonique en novembre 2020.

Le concours vise à mobiliser des apprenants des quatre coins de l'Europe en vue de réfléchir à ce que représente l'EFP pour eux et d'illustrer les compétences vertes ou numériques qu'ils ont acquises au cours de leurs expériences de formation quotidiennes. Les photos doivent raconter une histoire inspirée des expériences individuelles ou collectives des apprenants de l'EFP. Elles doivent être en rapport les unes avec les autres et étayer une description véhiculant un message fort.

Les compétences vertes et/ou numériques sont de plus en plus présentes dans un large éventail de professions tant traditionnelles que nouvelles ayant trait à l'EFP. Nous recherchons des témoignages portant sur des initiatives ou des projets organisés dans le cadre des cours professionnels des apprenants qui incluent des compétences numériques ou vertes.

Exemples d'histoires:

- un projet mis en place par des apprenants au moyen de compétences vertes ou numériques;
- une initiative visant à économiser l'énergie ou les ressources, rendant l'environnement de travail ou d'apprentissage plus «vert»;
- une initiative basée sur les technologies numériques visant à enrichir le processus d'apprentissage;
- un projet d'apprentissage à distance en groupe (dans lequel chaque membre du groupe contribue au projet à distance) ;
- une expérience de mobilité à l'étranger dans le cadre de la formation d'EFP des apprenants;
- un témoignage d'apprenants sur la façon dont l'EFP a influencé leur vie.

La représentation de marques ou d'autres noms commerciaux doit être évitée.

Le concours est ouvert du 4/5/2020 au 15/9/2020, 23 h 59 CET (échéance pour la réception des témoignages photographiques). Les trois témoignages photographiques primés et ceux des finalistes seront exposés lors du Festival international du film de Thessalonique (novembre 2020) et durant la Semaine européenne des compétences professionnelles, qui aura lieu à Berlin du 9 au 13 novembre 2020.

#CedefopPhotoAward – Prix vidéo

À titre facultatif, chaque équipe en compétition peut également présenter une brève vidéo, d'une durée maximale de 60 secondes, mettant en lumière le message clé du témoignage photographique. La vidéo doit raconter une histoire en rapport avec une expérience d'EFP liée aux compétences vertes ou numériques.

Le prix de la meilleure vidéo consistera en un pass Interrail global de sept jours sur un mois, en deuxième classe, offert à chaque membre de l'équipe primée (apprenants de l'EFP).

Les vidéos primées seront projetées lors du Festival international du film de Thessalonique (novembre 2020) et durant la Semaine européenne des compétences professionnelles, qui aura lieu à Berlin du 9 au 13 novembre 2020.

En faisant acte de candidature, les participants acceptent les règles impératives ci-dessous, y compris toute modification ultérieure qui serait jugée nécessaire, par exemple en cas de force majeure.

Incidence potentielle de la Covid-19

Compte tenu de la situation actuelle liée au coronavirus (Covid-19), veuillez noter qu'en cas d'annulation ou d'organisation virtuelle des événements, les lauréats peuvent participer virtuellement, mais les prix en tant que tels (voyage à Berlin pour la Semaine européenne des compétences professionnelles et à Thessalonique pour le Festival international du film) seront reportés à 2021.

Il en va de même pour les billets de train Interrail si la situation ne permet pas de voyager au-delà des frontières.

1. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert aux équipes d'apprenants actuellement inscrits dans un établissement/centre d'EFOP de l'Union européenne, de Norvège et d'Islande. Les participants sont acceptés sous réserve qu'ils respectent le règlement, en particulier qu'ils détiennent les droits d'auteur de leurs œuvres et qu'ils autorisent le Cedefop et la Commission européenne à utiliser celles-ci à des fins non commerciales sur leurs sites internet, plateformes de réseaux sociaux, supports promotionnels, lors d'expositions et dans leurs publications imprimées et clips vidéo.

1.1. Droit d'auteur

- L'œuvre présentée doit être une œuvre originale, créée/rédigée par les membres de l'équipe.
- Les membres de l'équipe déclarent et garantissent que:
 - l'œuvre fournie est la leur;
 - personne d'autre ne détient de droits d'auteur ou de propriété intellectuelle;
 - l'œuvre présentée ne porte atteinte aux droits d'auteur ou de propriété intellectuelle d'aucun tiers.
- Les participants concèdent au Cedefop et à la Commission européenne le droit non exclusif d'utiliser les œuvres présentées sur leurs pages internet, plateformes de réseaux sociaux, supports promotionnels et dans leurs

publications imprimées et clips vidéo, à titre gratuit et à des fins non commerciales.

- Les participants conservent la propriété des droits d'auteur de l'œuvre présentée.
- La source sera mentionnée de manière appropriée chaque fois que leurs œuvres seront reproduites ou rendues publiques par le Cedefop et/ou la Commission européenne. Les participants peuvent décider de la forme de cette mention.
- Les participants déclarent et garantissent que toutes les personnes apparaissant sur les photos et dans la vidéo ont autorisé leur publication.
- Si les photos ou la vidéo primées contiennent des images reconnaissables de mineurs, le photographe devra joindre, à partir d'un modèle fourni, un formulaire signé par un parent ou le tuteur légal de chaque mineur autorisant l'utilisation de ces photos/cette vidéo.

2. CALENDRIER DU CONCOURS

Merci de noter les dates suivantes:

4/5 – 15/9 2020, 23 h 59 CET	Présentation des témoignages photographiques et des vidéos
16-25/9/2020	Travaux du jury: présélection de 20 équipes au maximum et évaluation finale des témoignages photographiques/sélection de la meilleure vidéo
30/9/2020	Annonce des trois lauréats parmi les équipes présélectionnées/annonce des lauréats pour la meilleure vidéo

3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Une équipe peut compter jusqu'à quatre apprenants de l'EFP et un enseignant/tuteur d'apprentissage. Les dossiers individuels ne sont pas acceptés. Chaque équipe doit présenter un témoignage photographique de quatre à cinq photos accompagnées d'une description de 100 mots maximum. Une même équipe ne peut présenter qu'un témoignage photographique. Une même équipe peut (si elle le souhaite) présenter une vidéo en sus des photos et de la description.

Les dossiers doivent être présentés en ligne via ce [lien](#). Le lien est disponible sur le site internet du Cedefop, dans l'onglet consacré au [#CedefopPhotoAward](#), et sera diffusé sur les comptes officiels des médias sociaux [Facebook](#), [Twitter](#) et

[YouTube](#) du Cedefop. Veuillez également vous assurer de suivre le [#CedefopPhotoAward](#) sur la page [Instagram](#) du Cedefop.

Veuillez noter que, si une équipe est présélectionnée ou primée, chacun de ses membres consent au traitement/à l'utilisation ultérieur(e) de ses données, photographies, descriptions et vidéo par le Cedefop, comme le prévoient les présentes règles.

Les candidatures envoyées par courrier électronique, voie postale ou autres moyens ne seront pas prises en considération dans le processus de sélection.

En cas de question ou pour plus d'informations concernant le concours, nous vous invitons à contacter l'équipe [#CedefopPhotoAward](#) à l'adresse suivante: Cedefopphotoaward@cedefop.europa.eu.

4. CRITÈRES APPLICABLES AUX PHOTOS/VIDÉOS

- Les vidéos doivent raconter une histoire en rapport avec une expérience d'EFP liée aux compétences vertes ou numériques.
- Les photos doivent avoir une résolution d'au moins 3 307 pixels (de préférence 5 846 pixels) dans leur plus grande longueur (orientation portrait ou paysage) au format JPG. Témoignages photographiques: toutes les photos doivent être numérotées dans l'ordre de leur apparition dans le témoignage et le nom du fichier doit comporter le nom de l'équipe, par exemple nom de l'équipe_1_CedefopPhotoAward. Le témoignage photographique doit être accompagné d'une brève description de 100 mots maximum.
- Les participants peuvent modifier les photos (couleur, luminosité, netteté) à condition que ces changements n'altèrent pas le contenu de manière significative. Les montages photo ne sont pas autorisés.
- La vidéo facultative doit raconter une histoire en rapport avec une expérience d'EFP liée aux compétences vertes ou numériques.
- Les vidéos doivent avoir une résolution d'au moins 1 920 x 1 080 FHD, être de format MP4, de préférence à 8 Mbs, et ne pas dépasser les 300 Mo ni les 60 secondes.

5. PROTECTION DES DONNÉES

Les données à caractère personnel communiquées au Cedefop par les candidats lors du processus de sélection seront traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à

caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données.

Les modalités de traitement des données à caractère personnel dans le contexte de ce concours, parallèlement aux informations relatives aux droits des personnes concernées, figurent dans la [déclaration de confidentialité](#) mise à disposition.

6. JURY

Les trois équipes primées (deux nominations pour le #CedefopPhotoAward décerné lors de la Semaine européenne des compétences professionnelles et une pour le prix du jury #CedefopPhotoAward) et les finalistes, tout comme l'équipe lauréate pour la meilleure vidéo, seront désignés par un comité de sélection du Cedefop. L'évaluation des œuvres présentées se fondera sur les critères suivants: cohérence et rapport avec le thème du concours; originalité et créativité; style, cadrage et perspective, esthétique et effet visuel, ainsi que qualité technique.

VOTE EN LIGNE

Un vote en ligne public, organisé par la Commission européenne, permettra de décider laquelle des deux équipes nominées remportera le premier prix qui sera décerné lors de la Semaine européenne des compétences professionnelles à Berlin.

7. PRIX

DEUX NOMINATIONS POUR LA SEMAINE EUROPÉENNE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES #CEDEFOPPHOTOAWARD

Les deux équipes primées ainsi que leurs enseignants/tuteurs d'apprentissage se rendront à Berlin en novembre 2020 pour participer au dîner de gala de la Semaine européenne des compétences professionnelles où les deux témoignages photographiques primés seront présentés, et à une cérémonie de remise de prix au cours de laquelle le premier lauréat sera annoncé.

PRIX DU JURY #CEDEFOPPHOTOAWARD

Une troisième équipe primée et son enseignant/tuteur d'apprentissage se rendront à Thessalonique pour assister à la cérémonie d'ouverture du Festival international du film de Thessalonique et à l'ouverture de l'exposition #CedefopPhotoAward en novembre 2020.

Le Cedefop et la Commission européenne prendront en charge les coûts de participation à ces cérémonies des équipes primées et de leur enseignant/tuteur d'apprentissage (frais de voyage et de séjour). Les témoignages photographiques

des lauréats et finalistes seront exposés dans les deux lieux de cérémonie (Berlin et Thessalonique).

PRIX VIDÉO

Chaque membre (apprenant de l'EPF) de l'équipe primée recevra un pass Interrail global de sept jours sur un mois, en deuxième classe. La vidéo primée sera diffusée dans les deux lieux de cérémonie (Berlin et Thessalonique).

Il convient de noter que les lauréats ne seront en aucun cas employés par le Cedefop, ni rémunérés pour leur participation.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le Cedefop décline toute responsabilité concernant le contenu des œuvres présentées. Toute atteinte aux droits de tiers relève de la responsabilité exclusive des participants.

Le Cedefop ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de préjudices directs ou indirects découlant de la participation au présent concours, ni tenu de verser une quelconque rémunération.

Le Cedefop ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un report éventuel du concours, de son annulation ou de sa suspension totale ou partielle, pour quelque raison que ce soit.

9. DIVERS

Le Cedefop se réserve le droit de refuser une présentation si celle-ci contrevient au règlement du concours ou si les œuvres présentées sont de nature obscène ou portent atteinte aux droits de tiers.

Le présent concours est soumis au droit hellénique. En cas de différend ne pouvant être résolu à l'amiable, la juridiction compétente est la juridiction hellénique.